

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 37

5 janvier 2012

SOMMAIRE

1798 Global Equity Long/Short Fund	1753	Omnia Capital S.A.	1744
2 Build S.A.	1754	Pioneer Capital S.A.	1743
Ak Bars Luxembourg S.A.	1742	Rosalie S.C.I.	1748
ALEMANNIA A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial	1772	Royalty Opportunities Feeder S.A.	1749
ALF Participations S.A.	1775	R&R Ice Cream S.à r.l.	1755
Algeco/Scotsman Group S.à r.l.	1740	SESA-Conseil	1733
Amber Finance S.A.	1754	Silversea Corporation S.A.	1730
Antbear Securitisations S.A.	1754	STG IBS Holding S.à r.l.	1763
Aqueduct Capital Holdings S.à r.l.	1761	Strapeg S.A.- SPF	1732
ASF II Euro Mountain	1775	Twilight S.A.	1732
Ashwell Rated S.A.	1761	UL Holdings S.A.	1739
Ashwell S.A.	1762	Vega MCCV S.à r.l.	1732
Axeurope S.A.	1775	Vega MCCV S.à r.l.	1740
Biomass Holdings S.à r.l.	1776	Verity Real Estate S.à r.l.	1740
Blue River Muni Bond Opportunity S.A.	1776	Vioblanc S.A.	1741
CCI S.à r.l.	1753	Vioblanc S.A.	1731
Cifrinter	1762	Vis S.A.	1742
Durosols S.A.	1775	V.O.G. Participations S.A.	1732
Exeter Luxembourg S.à r.l.	1744	Wafra/Aref Opéra Investment S.à r.l.	1742
First Metal Resources Trading S. à r. l. et Cie. S.e.c.s.	1749	Watchtech S.à r.l.	1748
French Investment Company S.A.	1752	Waterbridge S.à r.l.	1742
Galatee S.A.	1776	Weltbuttek Diddeleng s.à r.l.	1748
Génie S.A.	1742	Wiles Immobilier SCI	1743
Grupo Wal-Mart S.à r.l.	1738	Wine We Like S.à r.l.	1743
Hallot-Soleil SCI	1736	World Minerals International Sales	1747
LuxCap Verwaltung GmbH, Zweignieder- lassung Luxemburg	1741	World Minerals International Sales	1747
Mokaon S.à r.l.	1741	Würzburg Holding S.A.	1748
		Xerox Finance (Luxembourg) S.à.r.l.	1752
		Xion 3000 S.A.	1752
		Zweiter International S.A.	1753

Silversea Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.520.

L'an deux mille onze, le onze novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SILVERSEA CORPORATION S.A." (R.C.S Luxembourg numéro B 29.520), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1988, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 92 du 10 avril 1989, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 novembre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 53 du 8 janvier 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTERSCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sonia DELFINI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les DEUX MILLE (2.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Suppression de la valeur nominale des DEUX MILLE (2.000) actions existantes.

2.- Augmentation du capital social à concurrence de QUATRE MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SEPT MILLE DEUX CENT SEIZE EUROS ET QUATRE-VINGTUN CENTS (EUR 4.647.216,81) pour le porter de son montant actuel de CENT CINQUANTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 152.000,-) à QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DEUX CENT SEIZE EUROS ET QUATRE-VINGT-UN CENTS (EUR 4.799.216,81) par apport en numéraire de la somme de QUATRE MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SEPT MILLE DEUX CENT SEIZE EUROS ET QUATRE-VINGT-UN CENTS (EUR 4.647.216,81) sans cependant créer et émettre des actions nouvelles.

3.- Réduction du capital social à concurrence de DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DEUX CENT SEIZE EUROS ET QUATRE-VINGT-UN CENTS (EUR 299.216,81) pour le ramener de son montant actuel après augmentation de capital de QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DEUX CENT SEIZE EUROS ET QUATRE-VINGT-UN CENTS (EUR 4.799.216,81) à QUATRE MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 4.500.000,-) par apurement des pertes sans annulation d'actions.

4.- Modification du nombre d'actions en QUARANTE-CINQ MILLE (45.000) et attribution d'une valeur de CENT EUROS (EUR 100,-) à chacune d'elles.

5.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des DEUX MILLE (2.000) actions existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de QUATRE MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SEPT MILLE DEUX CENT SEIZE EUROS ET QUATRE-VINGT-UN CENTS (EUR 4.647.216,81) pour le porter de son montant actuel de CENT CINQUANTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 152.000,-) à QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DEUX CENT SEIZE EUROS ET QUATRE-VINGT-UN CENTS (EUR 4.799.216,81) par apport en numéraire de la somme de QUATRE MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SEPT MILLE DEUX CENT SEIZE EUROS ET QUATRE-VINGT-UN CENTS (EUR 4.647.216,81) sans cependant créer et émettre des actions nouvelles.

La preuve de ce paiement, effectué par l'actionnaire unique ici représenté par Madame Sonia DELFINI, prénommée, en vertu de la procuration, dont mention ci-avant, a été rapportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

En vue de l'apurement des pertes l'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DEUX CENT SEIZE EUROS ET QUATRE-VINGT-UN CENTS (EUR 299.216,81) pour le ramener de son montant actuel après augmentation de capital de QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DEUX CENT SEIZE EUROS ET QUATRE-VINGT-UN CENTS (EUR 4.799.216,81) à QUATRE MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 4.500.000,-) sans annulation d'actions.

L'existence des pertes a été prouvée au notaire instrumentant par un bilan arrêté au 30 septembre 2011.

Le dit bilan, après avoir été signé ne varietur par toutes les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre des actions représentatives du capital social souscrit de DEUX MILLE (2.000) en QUARANTE-CINQ MILLE (45.000) et de leur attribuer une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent pour procéder à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles et à l'annulation des actions anciennes.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à QUATRE MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 4.500.000,-) représenté par QUARANTE-CINQ MILLE (45.000) actions ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 4.000,

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. VIGNERON, S. WOLTER-SCHIERES, S. DELFINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51526. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165628/91.

(110192146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Vioblanc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 52.692.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE
L-6783 GREVENMACHER
31, OP DER HECKMILL
Signature

Référence de publication: 2011164995/14.

(110191146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Twilight S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9776 Wilwerwiltz, 2, Am Duerf.
R.C.S. Luxembourg B 95.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164980/10.

(110190651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

V.O.G. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 72.541.

Le Bilan au 30.06.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164984/10.

(110191261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Vega MCCV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen.
R.C.S. Luxembourg B 123.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164985/10.

(110190567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Strapeg S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 66.846.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 5 décembre 2011 a pris note du non-renouvellement de candidature de Madame Michelle DELFOSSE aux fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2012.

L'assemblée générale du 5 décembre 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs,

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, Président, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2012.

L'assemblée générale du 5 décembre 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2012.

Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Pour STRAPEG S.A. -SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2011166407/24.

(110193003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

SESA-Conseil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.980.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le seizième jour du mois de novembre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Lydie CHARLES-DELATRE, salariée, née le 26 mai 1959 à Rouen (France), demeurant à F-01000 Bourgen-Bresse, 2, rue de la Butte,

ici représentée par Maître Arnaud SCHMITT, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2143 Luxembourg, 45, rue Laurent Ménager, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 novembre 2011.

2. Madame Hélène SALETTE-ESCALET, salariée, née le 16 décembre 1962 à Carcassonne (France), demeurant à F-93600 Aulnay-sous-Bois, 26, avenue de l'Aulnaysienne,

ici représentée par Maître Arnaud SCHMITT, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2143 Luxembourg, 45, rue Laurent Ménager, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 octobre 2011.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet le conseil, la formation du personnel, le management ainsi que l'audit en matière de santé et de sécurité au travail.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «SESA-Conseil».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, conformément aux dispositions suivantes:

- Pour tous les actes ou opérations dont le montant ou la contre-valeur est inférieur ou égal à EUR 5.000,-(cinq mille euros), par la seule signature d'un des gérants de la Société;

- Pour tous les actes ou opérations dont le montant ou la contre-valeur est supérieur ou égal à EUR 5.000,-(cinq mille euros), par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes pré-qualifiées, représentées comme dit ci-avant, déclarent souscrire intégralement les cent vingt-quatre (124) parts sociales comme suit:

Madame Lydie CHARLES-DELATRE, pré-qualifiée, soixante-deux parts sociales	62
Madame Hélène SALETTE-ESCALET, pré-qualifiée, soixante-deux parts sociales	62
Total des parts sociales: cent vingt-quatre parts sociales	124

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes pré-qualifiées, représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2.- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Lydie CHARLES-DELATRE, salariée, née le 26 mai 1959 à Rouen (France), demeurant à F-01000 Bourg-en-Bresse, 2, rue de la Butte;

- Madame Hélène SALETTE-ESCALET, salariée, née le 16 décembre 1962 à Carcassonne (France), demeurant à F-93600 Aulnay-sous-Bois, 26, avenue de l'Aulnaysienne.

3.- La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un des gérants de la Société pour tous les actes ou opérations dont le montant ou la contre-valeur est inférieur ou égal à la somme de cinq mille euros (EUR 5.000,-);

Pour tous les actes ou opérations dont le montant ou la contre-valeur est supérieur à la somme de cinq mille euros (EUR 5.000,-), la Société est engagée par la signature conjointe de deux gérants.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2449 Luxembourg, 25 C, boulevard Royal.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Schmitt, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 18 novembre 2011. Relation: RED/2011/2455. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165643/170.

(110191813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Hallot-Soleil SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8317 Olm, 46, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg E 4.628.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Fernand Camille USELDINGER, employé de l'Etat, né le 5 octobre 1952 à Grevenmacher (Luxembourg), demeurant à L-8317 Olm, 46, Rue de la forêt;

2) Madame Muriel Emilie Micheline HALLOT, enseignante, née le 14 novembre 1951 à Uccle (Belgique), demeurant à L-8317 Olm, 46, rue de la Forêt.

Ci-après désignés collectivement les «Comparants».

Lesquels Comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion d'immeubles, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

La société pourra dans le cadre de son activité emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 2. La société prend la dénomination de «HALLOT-SOLEIL SCI», société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Kehlen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du/des associé(s)-gérant (s).

Art. 5. Le capital social est fixé à MILLE EUROS (1.000.- EUR) représenté par QUARANTE (40) parts d'intérêts d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

La cession de parts entre vifs ou la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement d'associés représentant au moins trois quarts du capital social.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité lors d'une assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de l'exercice.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité des trois quarts des voix des associés présents ou représentés.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à l'unanimité de toutes les parts existantes.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les QUARANTE (40) parts sociales sont toutes souscrites et entièrement libérées par les associés, à savoir:

a) VINGT (20) parts souscrites par Monsieur Fernand Camille USELDINGER, prénommé et libérées intégralement par apport en espèces de CINQ CENTS EUROS (500.- EUR).

b) VINGT (20) parts souscrites par Madame Muriel Emilie Micheline HALLOT, prénommée et libérées intégralement par apport en espèces de CINQ CENTS EUROS (500.- EUR).

Toutes les parts sociales ont ainsi été intégralement libérées, de sorte que la contrevaieur de MILLE EUROS (1.000.- EUR) est à la disposition de la société.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés associés-gérants:

a) Monsieur Fernand Camille USELDINGER, prénommé;

b) Madame Muriel Emilie Micheline HALLOT, prénommée. Chaque associé-gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir individuellement au nom et pour le compte de la société et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

2. Le siège social de la société est fixé à L-8317 Olm, 46, rue de la Forêt.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux Comparants, connus du notaire par noms, prénoms, qualités et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. USELDINGER, M. HALLOT, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 30 novembre 2011. Relation: MER/2011/2456. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 décembre 2011.

Référence de publication: 2011165392/125.

(110192188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Grupo Wal-Mart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 250.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.470.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 18 novembre 2011, que l'associé de la Société, Wal-Mart Stores, Inc. a transféré la totalité des 249.999 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Wal-Mart International Holdings, Inc., une société constituée et régie selon les lois de l'état de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 702 SW 8th Street, AR 72712 Bentonville, Arkansas, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Office of the Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3072593.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Wal-Mart International Holdings, Inc.	249.999 parts sociales
Bipco Holding LLC	1 Part sociale

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Grupo Wal-Mart S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011166084/20.

(110192565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

UL Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 146.832.

L'an deux mille onze, le quinze novembre,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UL HOLDINGS S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.832, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1374 du 16 juillet 2009.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 34 du 7 janvier 2011

L'assemblée est ouverte à 9.45 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marina Muller, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification des statuts de la Société visant à ajouter le texte qui suit à la fin du troisième et dernier alinéa de l'article 17:

«sous réserve de l'article 72-2 de la loi de 1915 telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.»

2. Nomination comme administrateur de la société UL HOLDINGS S.A.. de Madame Magali Long, née le 29 juillet 1978, employée privée, domiciliée 171 Berkley Towers, 48 Westferry Circus E14 8 RP LONDON UK.

II.- L'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier le troisième et dernier alinéa de l'article 17 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Des dividendes intérimaires peuvent être versés par le conseil d'administration en conformité avec les conditions prévues par l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur supplémentaire de la Société Madame Magali Long, employée privée, née le 29 juillet 1978 à Clamart, France, domiciliée 171 Berkley Towers, 48 Westferry Circus, E14 8 RP Londres, Royaume-Uni.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. STOLZ-PAGE, M. MULLER, A. MAGGIPINTO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2011. LAC / 2011 / 51255. Reçu soixante-quinze euros (€ 75).

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164981/64.

(110190903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Vega MCCV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen.

R.C.S. Luxembourg B 123.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164986/10.

(110190570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Verity Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164987/10.

(110190665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Algeco/Scotsman Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 867.725.416,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.029.

EXTRAIT

En date du 6 octobre 2011 les transferts suivants ont été effectués:

- La société Algeco/Scotsman Holding S.à r.l. («ASH») a transféré 754 924 294 parts sociales de classe A, 4 038 262 parts sociales de classe B ainsi que 600 000 parts sociales préférentielles qu'elle détenait de la Société à Algeco/Scotsman Management S.C.A. («ASM»). Après ce transfert de parts sociales, ASH ne détiendra plus de parts sociales de la Société.

- La société Algeco/Scotsman Management Partnership (U.S.) a transféré 37 507 417 parts sociales de classe A qu'elle détenait de la Société à ASM. Après ce transfert de parts sociales Algeco/Scotsman Management Partnership (U.S.) ne détiendra plus que 1 535 256 parts sociales de classe A de la Société.

Suite à ces transferts ASM détient les parts sociales suivantes de la Société:

Parts sociales de classe A:	799 151 244
Parts sociales de classe B:	26 656 500
Parts sociales préférentielles:	5 815 783

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011166476/24.

(110192517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Mokaon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 117.876.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2011164990/14.

(110191161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Vioblanc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 52.692.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE
L-6783 GREVENMACHER
31, OP DER HECKMILL
Signature

Référence de publication: 2011164994/14.

(110191144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

LuxCap Verwaltung GmbH, Zweigniederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1420 Luxembourg, 26, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 165.032.

ERÖFFNUNG EINER NIEDERLASSUNG

Der alleinige Geschäftsführer hat in der Sitzung vom 25. Oktober 2011 folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die LuxCap Verwaltung GmbH, eingetragen beim Amtsgericht Frankfurt am Main, Deutschland, im Handelsregister B 90926, wird eine Niederlassung in Luxemburg gründen.

Herr Mirko FISCHER, geboren am 6. Mai 1975, 26 Avenue Gaston Diderich, 1420 Luxembourg, als Geschäftsführer der LuxCap Verwaltung GmbH ist einzelvertretungsberechtigt; mit der Befugnis, im Namen der Gesellschaft mit sich im eigenen Namen oder als Vertreter eines Dritten Rechtsgeschäfte abzuschliessen.

2. Der Name der Niederlassung ist: LuxCap Verwaltung GmbH, Zweigniederlassung Luxemburg

3. Die Zweigniederlassung hat ihren Geschäftsbetrieb in 26, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg

4. Der Zweck der Niederlassung ist:

1. Der Gegenstand des Unternehmens ist die Beteiligung als persönlich haftende Gesellschafterin an Kommanditgesellschaften, die jeweils den Erwerb von Grundbesitz und dessen Entwicklung, Verwaltung und Verwertung, sowie die Vornahme aller sonstigen hiermit zusammenhängenden Geschäfte zum Gegenstand haben.

2. Die Gesellschaft darf alle Geschäfte und Handlungen vornehmen, die dem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen geeignet sind.

5. Zum Leiter der Niederlassung wird ernannt: Herr Mirko FISCHER, geboren am 6. Mai 1975 in Gelsenkirchen, 26, Avenue Gaston Diderich, 1420 Luxembourg.

Ihm obliegt die tägliche Geschäftsführung und die Aktiva- sowie Passivvertretung vor Gericht. Er vertritt den Rechtsträger durch seine alleinige Unterschrift.

Référence de publication: 2011166164/26.

(110192735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Ak Bars Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 127.473.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 novembre 2011:

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 11 novembre 2011.

- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011165030/16.

(110191121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Vis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 117.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164996/10.

(110190667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Wafra/Aref Opéra Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 112.860.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164997/11.

(110190484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Waterbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 118.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164998/10.

(110190666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Génie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 69.769.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 novembre 2011

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Giacomo CAVALLO, administrateur de sociétés, demeurant à I – 00197 Rome, 102, Viale Bruno Buozzi, Président;

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A., 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Est renommé administrateur-délégué, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A., 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

Est renommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Paolo RICCI, demeurant à I – 00197 Rome, 102, Viale Bruno Buozzi.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011166089/23.

(110192785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Wiles Immobilier SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg E 4.210.

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant:

- Madame Pralas Michèle, épouse Gagnaire, en tant que associé, réside désormais au 62 Emerald Hill road - S228339 Singapore;

- Monsieur Gilbert Gagnaire en tant que associé et gérant, réside désormais au 62 Emerald Hill road - S228339 Singapore.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2011165000/15.

(110190942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Wine We Like S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 146.856.

Extrait des résolutions du gérant unique de la Société prises le 28 novembre 2011

1. Le siège social de la Société a été transféré du 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 28 novembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Wine We Like S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011165001/14.

(110190737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Pioneer Capital S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 158.360.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 4 novembre 2011

L'actionnaire unique de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes:

- S.E Sheikha Noor Abdulaziz Abdulla T. AL-SUBAIE, née le 27 -décembre 1978 à Qatar, demeurant à Doha, Qatar, Dukhan Road, Al Wajba Palace, P.O. Box 4044, en qualité d'administrateur de la société, avec effet rétroactif à la date

de constitution de la Société, soit le 19 janvier 2011, et ce pour une durée déterminée de six ans prenant fin le 19 janvier 2017;

- S.E Sheikh Jassim bin Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, né le 10 avril 1982 à Qatar, demeurant à Doha, Qatar, Dukhan Road, Al Wajba Palace, P.O. Box 4044, en qualité d'administrateur de la société, avec effet rétroactif à la date de constitution de la Société, soit le 19 janvier 2011, et ce pour une durée déterminée de six ans prenant fin le 19 janvier 2017; et

- S.E Sheikh Mohammad bin Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, né le 4 juillet 1984 à Qatar, demeurant à Doha, Qatar, Dukhan Road, Al Wajba Palace, P.O. Box 4044, en qualité d'administrateur de la société, avec effet rétroactif à la date de constitution de la Société, soit le 19 janvier 2011, et ce pour une durée déterminée de six ans prenant fin le 19 janvier 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Claire-Marie Darnand
Le Mandataire

Référence de publication: 2011166556/25.

(110193013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Omnia Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 47.456.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 novembre 2011.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l., avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2011166267/26.

(110192680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Exeter Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 35.001,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.563.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of November,
Before Us, Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Otis Canada, Inc., a corporation incorporated under the laws of Ontario (Canada), with registered office at 4475 North Service Road, Suite 200 Burlington ON L7L 4X7 Canada, registered with the Enterprise Register of Canada under the number 001442734 (the "Sole Shareholder"),

represented by Alexander Koch, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be appended to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares that it currently holds all the shares of Exeter Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by a deed enacted by Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2741 dated 14 December 2010 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.563 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended so far.

The Sole Shareholder confirmed to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of one Canadian Dollar (CAD 1.-), in order to raise it from its current amount of thirty-five thousand Canadian Dollars (CAD 35,000.-), divided into thirty-five thousand (35,000) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, to an amount of thirty-five thousand one Canadian Dollars (CAD 35,001.-), divided into thirty-five thousand one (35,001) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

2. To issue one (1) share so as to raise the total number of shares to thirty-five thousand one (35,001) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting,

3. To accept the subscription of one (1) share of the Company shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) by the Sole Shareholder and the full payment of this share and a share premium in the amount of one million nine hundred and twenty-one thousand four hundred and ninety-nine Canadian Dollars (CAD 1,921,499) by a contribution in cash in the total amount of one million nine hundred and twenty-one thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 1,921,500.-).

4. To amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. and 2.

5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder hereby requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of one Canadian Dollar (CAD 1.-), in order to raise it from its current amount of thirty-five thousand Canadian Dollars (CAD 35,000.-), divided into thirty-five thousand (35,000) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, to an amount of thirty-five thousand one Canadian Dollars (CAD 35,001.-), divided into thirty-five thousand one (35,001) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to issue one (1) share so as to raise the total number of shares to thirty-five thousand one (35,001) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting, and to accept the following subscription:

Subscription and Payment

Thereupon appeared Alexander Koch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised agent and attorney-in-fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to one (1) new share of the Company with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) and to make payment in full for this new share and a share premium in the amount of one million nine hundred and twenty-one thousand four hundred and ninety-nine Canadian Dollars (CAD 1,921,499) by a contribution in cash in the total amount of one million nine hundred and twenty-one thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 1,921,500.-). Proof of the aforementioned payment in cash has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at thirty-five thousand one Canadian Dollars (CAD 35,001.-) divided into thirty-five thousand one (35,001) shares, with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand nine hundred euro (2.900.-EUR).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-trois jour du mois de novembre,

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Otis Canada, Inc., une société constituée selon les lois d'Ontario (Canada), ayant son siège social à 4475 North Service Road, Suite 200 Burlington ON L7L 4X7 Canada, enregistrée auprès du Registre des Sociétés canadiennes sous le numéro 001442734 (l'«Associé Unique»),

représentée par Alexander Koch, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Exeter Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Léonie Grethen, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 29 octobre 2010, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2741 en date du 14 décembre 2010 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.563 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis cette date.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un dollar canadien (CAD 1,-), dont la valeur actuelle est de trente-cinq mille dollars canadiens (CAD 35.000), représenté par trente-cinq mille (35.000) parts sociales, avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, afin d'obtenir un capital social de trente-cinq mille un dollars canadiens (CAD 35.001), représenté par trente-cinq mille une (35.001) parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune.

2. Emission d'une (1) part sociale afin d'élever le nombre total des parts sociales à trente-cinq mille une (35.001) parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire

3. Acceptation de la souscription de d'une (1) part sociale de la Société avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune par l'Associé Unique et le paiement de cette part sociale et d'une prime d'émission d'un montant d'un million neuf cent vingt-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars canadiens (CAD 1.921.499,-) par un apport en numéraire d'un montant total d'un million neuf cent vingt-et-un mille cinq cents dollars canadiens (CAD 1.921.500,).

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1. et 2.

5. Divers. L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société du capital social de la Société d'un montant d'un dollar canadien (CAD 1,-), dont la valeur actuelle est de trente-cinq mille dollars canadiens (CAD 35.000), représenté par trente-cinq mille (35.000) parts sociales, avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, afin d'obtenir un capital social de trente-cinq mille un dollars canadiens (CAD 35.001), représenté par trente-cinq mille une (35.001) parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre une (1) part sociale afin d'élever le nombre total des parts sociales à trente-cinq mille une (35.001) parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits

et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire

Souscription et Paiement

Ensuite a comparu Alexander Koch, susmentionné, agissant ès qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, susmentionné, à une (1) nouvelle part sociale de la Société, avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune et de libérer intégralement cette nouvelle part sociale et de payer une prime d'émission d'un montant d'un million neuf cent vingt-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars canadiens (CAD 1.921.499) par un apport en numéraire d'un montant total d'un million neuf cent vingt-et-un mille cinq cents dollars canadiens (CAD 1.921.500,-).

La preuve dudit paiement en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui est remplacé par le texte qui suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à trente-cinq mille un dollars canadiens (CAD 35.001), divisé en trente-cinq mille une (35.001) parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune".

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à deux mille neuf cents euros (2.900.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Koch, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 novembre 2011 Relation: LAC/2011/52212 Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165307/154.

(110191903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

World Minerals International Sales, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 52.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165002/10.

(110190978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

World Minerals International Sales, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 52.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165003/10.

(110190983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Watchtech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 90.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011165004/9.

(110190841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Rosalie S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-2428 Luxembourg, 51, rue Nicolas Ries.

R.C.S. Luxembourg E 688.

Suite au décès de Monsieur Michel Durst, gérant de la société Rosalie S.C.I., immatriculée sous le numéro E688, Madame Brigitte Klingler Durst devient seule gérante de ladite société.

Les associés suivant sont nommés:

Caroline Durst (fille de Mme Klingler Durst)

51, rue Nicolas Ries

L 2428 Luxembourg

Guillaume Durst (fils de Mme Klingler Durst)

51, rue Nicolas Ries

L 2428 Luxembourg

Les parts d'intérêts sont de ce fait modifiés comme suit:

Mme Klingler Durst Brigitte

51, rue Nicolas Ries

L - 2428 Luxembourg 60

Mme Caroline Durst 20

M. Guillaume Durst 20

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Brigitte Klingler Durst

Gérant

Référence de publication: 2011166561/25.

(110192888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Weltbuttek Diddeleng s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 59.200.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011165005/9.

(110190869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Würzburg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 38.857.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. November 2011.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2011165009/14.

(110190541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

First Metal Resources Trading S. à r. l. et Cie. S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 143.092.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendelf, dem 05. Dezember

Sind erschienen:

1. Der Komplementär: First Metal Resources Trading S.à r.l., vertreten durch Herrn Jürgen Müller-Methling
2. Der Kommanditist: Herr Jürgen Müller-Methling, geboren am 22.07.1958 in Bonn, wohnhaft Friedrich-Bender-Str. 1, D-61462 Königstein i.Ts., ausgewiesen durch Personalausweis

Die Erschienenen beschließen durch Unterzeichnung folgender privatschriftlichen Urkunde die Kommanditgesellschaft First Metal Resources Trading S.à r.l. et Cie. S.e.c.s. aufzulösen:

1. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „First Metal Resources Trading S.à r.l. et Cie. S.e.c.s., mit Sitz in L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 143092 am 28.11.2008, wurde gegründet gemäß privatschriftlicher Urkunde am 13. November 2008.
2. Das Kapital der Gesellschaft beträgt tausend Euro (EUR 10.000,00), aufgeteilt in tausend (1.000) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 10,00) pro Anteil, das vollständig eingezahlt ist.
3. Die Erschienen sind alleinige Inhaber sämtlicher Anteile der vorgenannten Gesellschaft.
4. Die Komplementen als alleinige Inhaber vorgenannter Gesellschaft, erklären dass die Gesellschaft ab sofort als aufgelöst zu betrachten ist.
5. Die Komplementen übernehmen sämtliche Aktiva und Passiva der Gesellschaft und haften für die von der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen.
6. Die Unterlagen und Geschäftsbücher werden während der gesetzlich vorgesehenen Dauer von fünf (5) Jahren an der Privatadresse des Kommanditisten aufbewahrt.

Luxemburg, den 05. Dezember 2011.

Jürgen Müller-Methling / First Metal Resources Trading S.à r.l.

- / Vertreten durch Herrn Jürgen Müller-Methling Ihren Geschäftsführer

Kommanditist / Komplementärin

Référence de publication: 2011166046/31.

(110193049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Royalty Opportunities Feeder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.775.

In the year two thousand eleven, on the sixteenth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Valérie Pechon, employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., with professional address in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors (the Board) of Royalty Opportunities Feeder S.A. (the Company), a public company (société anonyme), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160775,

pursuant to resolutions taken by the Board on November 15, 2011 (the Resolutions).

A copy of the Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Board pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

I.- The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, in replacement of the undersigned notary, dated April 27, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1713 dated July 28, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated August 31, 2011, not yet published.

II.- The Company has an issued share capital of eighty-seven thousand four hundred and ninety United States dollars and forty-one cents (USD 87,490.41) represented by eight million seven hundred forty-nine thousand and forty-one (8,749,041) Shares in registered form, having a par value of one United States cent (USD 0.01) each.

III.- Article 5.3 of the Articles provides as follows:

“The Board is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital in one or several times up to five million United States dollars (USD 5,000,000), by the issue of five hundred million (500,000,000) new shares, having the same rights as the existing shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders’ preferential subscription rights to the new shares and determine the persons authorized to subscribe to the new shares; and

(iii) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.”

IV.- The Board pursuant to the Resolutions resolved to inter alia:

(i) increase the share capital of the Company from its current amount of eightyseven thousand four hundred and ninety United States dollars and forty-one cents (USD 87,490.41) to four hundred twenty-three thousand eight hundred and seventy-eight United States dollars (USD 423,878) by way of the creation and issue of thirty-three million six hundred and thirty-eight thousand seven hundred and fifty-nine (33,638,759) new ordinary shares having a par value of one United States cent (USD 0.01) each (the New Shares), and

(ii) appoint any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., acting under his sole signature, to execute and sign on behalf of the Company any acts, deeds, declarations, certificates, notices, documents or statements as may be necessary to formalise the share capital increase in front of a notary public in Luxembourg. This delegation of signatory powers shall cover but shall not be limited to any corporate action necessary to amend and restate the articles of association, certify any excerpt or extract of the Resolutions or part thereof and pay any taxes and duties which may become payable as a result of the present share capital increase.

The New Shares have been fully subscribed and fully paid up by a contribution in cash of three hundred and thirty-six thousand three hundred and eighty-seven United States dollars and fifty-nine cents (USD 336,387.59) fully allocated to the share capital account of the Company, as approved by the Resolutions, evidence of which has been given to the undersigned notary.

V.- As a result of the above, the Board has resolved to amend articles 5.1. and 5.3 (i) of the Articles which should now be read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at four hundred twenty-three thousand eight hundred and seventy-eight United States dollars (USD 423,878), represented by forty-two million three hundred and eighty-seven thousand and eight hundred (42,387,800) shares in registered form, having a par value of one United States cent (USD \$0.01) each, all subscribed and fully paid-up.”

“ **5.3.** [...] (i) (i) increase the current share capital in one or several times up to four million six hundred and forty-five thousand three hundred and ninety-three United States dollars and six cents (USD 4,645,393.06) by the issue of four hundred sixty-four million five hundred and thirty nine thousand three hundred and six (464,539,306) new shares, having the same rights as the existing shares.

Estimate of costs

The appearing party declares that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed amount approximately to EUR 2,000.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le seizième jour de novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Valérie Pechon, employée d’Intertrust (Luxembourg) S.A., résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en qualité de représentant du conseil d'administration (le Conseil) de Royalty Opportunities Feeder S.A. (la Société), une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.775,

conformément aux décisions prises par le Conseil le 15 novembre 2011 (les Décisions).

Une copie des Décisions, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le Conseil conformément aux Décisions, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, en remplacement du notaire instrumentant, en date du 27 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no1713 du 28 juillet 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 31 août 2011, en cours de publication.

II. La Société a un capital social souscrit de quatre-vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis et quarante-et-un centimes (USD 87.490,41) représenté par huit millions sept cent quarante-neuf mille quarante-et-une (8.749.041) Actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune.

III. L'article 5.3 des Statuts prévoit ce qui suit:

«Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de cinq millions de dollars des Etats-Unis (USD 5.000.000), par l'émission de cinq cent millions (500.000.000) de nouvelles actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.»

IV. Le Conseil, conformément aux Décisions, a décidé inter alia:

(i) d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre-vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis et quarante-et-un centimes (USD 87.490,41) à quatre cent vingt-trois mille huit cent soixante-dix-huit dollars des Etats-Unis (USD 423.878) par la création et l'émission de trente-trois millions six cent trente-huit mille sept cent cinquante-neuf (33.638.759) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune (les Nouvelles Actions), et

(ii) de nommer tout employé d'Intertrust (Luxembourg) S.A., agissant sous sa seule signature, pour exécuter et signer pour le compte de la Société tous les documents, actes, déclarations, certificats, mentions, documents ou déclarations jugés nécessaires afin de formaliser la présente augmentation de capital social en présence d'un notaire de Luxembourg. Cette délégation de pouvoir de signature couvre, mais n'est pas limitée à, toute action de la Société nécessaire à la modification des statuts, la certification de tout extrait des Décisions ou partie de ces dernières et le paiement de toutes les taxes et droits exigibles consécutifs à la présente augmentation de capital.

Les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites et entièrement libérées par un apport en numéraire de trois cent trente-six mille trois cent quatre-vingt-sept dollars des Etats-Unis et cinquante-neuf centimes (USD 336.387,59) entièrement affecté au compte de capital social de la Société tel qu'approuvé lors des Décisions, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

V. En conséquence de ce qui précède, le Conseil a décidé de modifier les articles 5.1. et 5.3 (i) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à quatre cent vingt-trois mille huit cent soixantedix-huit dollars des Etats-Unis (USD 423.878), représenté par quarante-deux millions trois cent quatre-vingt-sept mille huit cents (42.387.800) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

« **5.3.** [...] (i) augmenter le capital social existant à une ou plusieurs reprises, à hauteur de quatre millions six cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-treize dollars des Etats-Unis et six centimes (USD 4.645.393,06), par l'émission de quatre cent soixante-quatre millions cinq cent trente-neuf mille trois cent six (464.539.306) nouvelles actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes;

Estimation des coûts

La partie comparante déclare que les dépenses, coûts et frais ou charges de toute nature qui seront à régler par la Société puisque découlant de cet acte, atteindront le montant approximatif de EUR 2.000.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte en anglais et celui en français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PECHON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51366. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Référence de publication: 2011166343/142.

(110192820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Xerox Finance (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 70.309.

—
EXTRAIT

En date du 11 novembre 2011, le conseil de gérance a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165010/14.

(110190538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Xion 3000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.360.

En date du 28 novembre 2011, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de l'un de ses membres, à savoir M. Rudy Cereghetti, démissionnant de son poste d'Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011165011/11.

(110190831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

French Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 98.697.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 novembre 2011

Première résolution

L'assemblée accepte les démissions de Monsieur David FOUQUE, demeurant à F-83560 Saint Julien Le Montagnier, 4, place du Vieux Four, Le Vieux Village, ainsi que de Monsieur Jeannot GINDORFF, demeurant à L-3899 Foetz, 80, rue Théodore de Wacquant, de leurs mandats d'administrateurs.

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de prolonger le mandat de l'administrateur Monsieur André PIPPIG, né le 10 juillet 1971 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3855 Schifflange, 78A, cité Emile Mayrisch, jusqu'en 2017.

Troisième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de prolonger le mandat de l'administrateur-délégué Monsieur André PIPPIG, né le 10 juillet 1971 à Esch-sur-Alzette demeurant à L-3855 Schifflange, 78A, cité Emile Mayrisch, prénommé, jusqu'en 2017 de sorte que le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

a) Monsieur André PIPPIG administrateur-délégué

De plus, l'assemblée décide à l'unanimité que la société est engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué et cela avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de prolonger le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Laurent VINTI, né le 6 mars 1969 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4888 Lamadelaine, 11, rue op den Gehren, jusqu'en 2017.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Pour extrait conforme

FIDCOSERV Sàrl

Signature

Référence de publication: 2011166056/29.

(110192675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Zweiter International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.717.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011165014/13.

(110190440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

1798 Global Equity Long/Short Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 161.136.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011165017/15.

(110190345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

CCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 123.321.

Assemblée générale du 30/11/2011

- En vertu de l'acte de cession de parts du 30/11/2011,

M. Jean-Michel STIVAL, né le 25/03/1951 à Yutz en France, demeurant 54 route d'Oudrenne F-57970 METRICH a transféré 99 parts détenues dans la société à M Ludovic PIETRETTI, né le 20/07/1969 à Villerupt en France, demeurant 30 rue de la Carrière F-54720 LEXY.

Mme Mireille MARBACH, née le 14/08/1952 à Thionville en France, demeurant 54 route d'Oudrenne F-57970 METRICH a transféré 1 part détenue dans la société à M Ludovic PIETRETTI, né le 20/07/1969 à Villerupt en France, demeurant 30 rue de la Carrière F-54720 LEXY.

Les associés de la société sont à présent:

M Ludovic Pietretti 100 Parts Sociales

- Deuxième résolution

Révocation de M. Jean-Michel STIVAL, né le 25/03/1951 à Yutz en France, demeurant 54 route d'Oudrenne F-57970 METRICH du poste de gérant unique.

- Troisième résolution

Nomination de M Ludovic PIETRETTI, né le 20/07/1969 à Villerupt en France, demeurant 30 rue de la Carrière F-54720 LEXY au poste de gérant unique.

Fait à Pétange, le 30/11/2011.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2011166499/26.

(110192966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

2 Build S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.358.

Mangiacane Investments Sàrl ayant son siège à 29 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg démissionne comme Administrateur

Monterey Audit Sàrl, ayant son siège à 29 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg démissionne comme Commissaire aux comptes

avec effet le 30 octobre 2011

Mr Claessens A1

Mandaté

Référence de publication: 2011165018/14.

(110190975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Amber Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 155.703.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2011:

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 16 novembre 2011.

- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011165031/16.

(110191308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Antbear Securitisations S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 145.933.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 novembre 2011:

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 11 novembre 2011.

- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011165032/16.

(110191134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

R&R Ice Cream S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.483.651,25.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.019.

—
RECTIFICATIF

du dépôt L110002141

déposé le 05/01/2011

In the year two thousand eleven, on the tenth day of August.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of R&R Ice Cream S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.019 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 5 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1325 dated 28 June 2010. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 10 December 2010 pursuant to a deed of the same notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 417 dated 3 March 2011.

The Meeting is opened at 3.30 pm with Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as Secretary and the Meeting elects as Scrutineer Karine Lazarus, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been formed, the Chairman declares that:

I. The name of the shareholders present or represented (the Shareholders) and the number of shares they hold are indicated on an attendance list. This list, after having been signed by the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes. The powers of attorney of the Shareholders represented at the Meeting will also remain attached to the present minutes after signature *ne varietur* by the representatives of the Shareholders, the bureau and the undersigned notary.

II. This attendance list shows that all the shares representing the entire share capital are represented at the Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known to the Shareholders.

III. At the extraordinary general meeting of the shareholders held before the undersigned notary on 25 June 2010, the minutes of which having been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2110 of 7 October 2010 (the EGM), the share capital of the Company has been increased by an amount of EUR 1,480,920 through the issuance of 1,184,736 new shares of the Company, all subscribed by an existing shareholder of the Company and new subscribers and fully paid up by way of contributions in kind consisting of the shares held by each of the subscribers in the share capital of OCM Luxembourg Ice Cream SCA, as follows:

Name of subscribers	Number of new shares subscribed	Payment by contribution in kind consisting of the transfers of shares held by the subscribers in OCM Luxembourg Ice Cream SCA
OCM Luxembourg POF III S.à r.l.	391,123	Transfer of 391,123 shares
OCM Luxembourg POF IIIA S.à r.l.	6,756	Transfer of 6,756 shares
OCM Luxembourg OPPS VI S.à r.l.	334,223	Transfer of 334,223 shares
Mr. Peter Shea	5,133	Transfer of 5,133 shares
Julius Baer Fiduciaria Srl	9,033	Transfer of 9,033 shares
Mr. Ibrahim Najafi	31,589	Transfer of 31,589 shares
Mr. James Lambert	84,880	Transfer of 84,880 shares
Mr. Andrew Finneran	25,319	Transfer of 25,319 shares

Mr. Brian Buchan	12,296	Transfer of 12,296 shares
OCM Luxembourg EPOF S.à r.l.	268,384	Transfer of 293,183 shares
Mr. Philipp K. Griffin	2,500	Transfer of 2,500 shares
Mr. Martin Williams	500	Transfer of 500 shares
Mrs. Sara Goodhew	500	Transfer of 500 shares
Mr. Peter Pickthall	2,500	Transfer of 2,500 shares
Mrs. Kim Melanie Newell	500	Transfer of 500 shares
Mr. Wolfram Prinzer	600	Transfer of 600 shares
Mr. Mark White	300	Transfer of 300 shares
Mr. Derek Yates	500	Transfer of 500 shares
Mr. Cameron Choules	100	Transfer of 100 shares
Mr. Costas Moraitis	500	Transfer of 500 shares
Mr. Ryad Apala	1,000	Transfer of 1,000 shares
Mr. Sam Wrist	1,000	Transfer of 1,000 shares
Mr. Mike Fraine	2,500	Transfer of 2,500 shares
Mr. Alan Smith	500	Transfer of 500 shares
Mr. Richard Crofton	500	Transfer of 500 shares
Mrs. Charlotte Hambling	500	Transfer of 500 shares
Mr. Janusz Szwaracki	600	Transfer of 600 shares
Mr. Robert Hankin	400	Transfer of 400 shares
Mr. Robert Griffin	500	Transfer of 500 shares

IV. It however appears that the number of new shares subscribed by OCM Luxembourg EPOF S.à r.l. (EPOF) should have been 293,183 to correspond to the value of the 293,183 shares EPOF held in the share capital of OCM Luxembourg Ice Cream SCA and contributed to the Company instead of 268,384 new shares of the Company with an allocation of EUR 30,998.75 to the share premium account of the Company as stated under item 10) of the fourth resolution of the EGM. As a result thereof, (i) the aggregate amount of the Company's share capital increase, (ii) the amount of the Company's share capital after the share capital increase, (iii) the aggregate number of newly issued shares of the Company and (iv) the number of shares subscribed by EPOF described in the minutes of the EGM are erroneous.

V. Furthermore, by an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held before the undersigned notary on 10 December 2010, the minutes of which having been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 417 of 3 March 2011 (the Second EGM), the share capital has been decreased by an amount of EUR 59,267.50 in order to be brought to the amount of EUR 1,452,652.50 through the cancellation of 47,414 shares collectively held by OCM Luxembourg POF III S.à r.l., EPOF and Ice Cream. Given that (i) the amount of the share capital of the Company before the share capital decrease and (ii) the shareholding of EPOF before the share capital decrease were incorrect, as explained under preamble IV above, the minutes of the Second EGM are consequently also erroneous.

VI. The purpose of the present Meeting is thus to rectify the relevant resolutions of the EGM and Second EGM in order to reflect the actual share capital of the Company and its actual shareholding.

VII. The agenda of the Meeting is the following:

- 1) Waiver of convening notices.
- 2) Rectification of the third, fourth and fifth resolutions of the minutes of the EGM; and
- 3) Rectification of the second and third resolutions of the minutes of the Second EGM.

Now, therefore, the Shareholders, acting through their proxyholders, have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Shareholders resolve to waive the convening notices, considering themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolves to rectify the third resolution, item 10) of the subscription clause under fourth resolution and the fifth resolution of the minutes of the EGM, which should read as follows:

“Third resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one million five hundred and eleven thousand nine hundred and eighteen point seventy-five euro (EUR 1,511,918.75) in order to bring it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares having a par value of one point twenty-five euro (EUR 1.25) each to one million five hundred and fortytwo thousand

nine hundred and eighteen point seventy-five euro (EUR 1,542,918.75), represented by one million two hundred and thirty-four thousand three hundred and thirty-five (1,234,335) shares having a par value of one point twenty-five euro (EUR 1.25) each, by way of the issue of one million two hundred and nine thousand five hundred and thirty-five (1,209,535) shares having a par value of one point twenty-five euro (EUR 1.25) each, and having the same rights and obligations attached to them as the existing shares.”

“10) OCM Luxembourg EPOF S.à r.l., represented as stated above, declares to subscribe to two hundred and ninety-three thousand one hundred and eighty-three (293,183) new shares having a par value of one point twentyfive euro (EUR 1.25) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of the transfer to the Company of two hundred and ninety-three thousand one hundred and eighty-three (293,183) shares it holds in the share capital of Ice Cream SCA. The contributed shares have an aggregate nominal value of at least three hundred and sixty-six thousand four hundred and seventy-eight point seventy-five euro (EUR 366,478.75).

The contribution in kind of the shares to the Company, in an aggregate amount of three hundred and sixty-six thousand four hundred and seventy-eight point seventy-five euro (EUR 366,478.75) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The value of the contribution of the shares to the Company has been certified to the undersigned notary by a certificate dated 24 June 2010 issued by the management of EPOF and acknowledged and approved by the management of the Company.”

“Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s corporate capital is fixed at one million five hundred and forty-two thousand nine hundred and eighteen point seventy-five euro (EUR 1,542,918.75), represented by one million two hundred and thirtyfour thousand three hundred and thirty-five (1,234,335) shares having a par value of one point twenty-five euro (EUR 1.25) each, all subscribed and fully paid-up.”

Third resolution

The Shareholders resolve to rectify the second and third resolutions of the minutes of the Second EGM, which shall read as follows:

“Second resolution

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of fifty-nine thousand two hundred and sixty-seven euro and fifty cents (EUR 59,267.50) so as to bring it from its current amount of one million five hundred and forty-two thousand nine hundred and eighteen point seventyfive euro (EUR 1,542,918.75) represented by one million two hundred and thirty-four thousand three hundred and thirty-five (1,234,335) shares having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, to the amount of one million four hundred and eighty-three thousand six hundred and fifty-one euro and twenty-five cents (EUR 1,483,651.25) by way of the cancellation of an aggregate of 47,414 (forty-seven thousand four hundred and fourteen) shares, having a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each, held by OCM Luxembourg POF III S.à r.l., OCM Luxembourg EPOF S.à r.l. and Ice Cream as follows:

- 22,614 shares held by OCM Luxembourg POF III S.à r.l.;
- 24,799 shares held by OCM Luxembourg EPOF S.à r.l.; and
- 1 share held by Ice Cream.

The Shareholders acknowledge that following such cancellation, the number of shares held by OCM Luxembourg POF III S.à r.l., OCM Luxembourg EPOF S.à r.l. and Ice Cream in the Company is as follows:

OCM Luxembourg POF III S.à r.l.	368,509 shares
OCM Luxembourg EPOF S.à r.l.	293,183 shares
Ice Cream	0 share

Third resolution

The Shareholders resolve to amend Article 5.1 of the Articles, which shall henceforth now read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s corporate capital is fixed at one million four hundred and eighty-three thousand six hundred and fifty-one euro and twentyfive cents (EUR 1,483,651.25), represented by one million one hundred and eighty-six thousand nine hundred and twenty-one (1,186,921) shares having a par value of one point twenty-five euro (EUR 1.25) each, all subscribed and fully paid-up.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros (1,800.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau of the Meeting, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille onze, le dixième jour d'août.

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de R&R Ice Cream S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 26A, boulevard Royal, L2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.019 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1325 en date du 28 juin 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 10 décembre 2010 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 417, en date du 3 mars 2011.

L'Assemblée est ouverte à 15.30 heures et présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire et l'Assemblée désigne Karine Lazarus, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg comme Scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare que:

I. Le nom des associés présents ou représentés (les Associés) et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont mentionnés sur la liste de présence. Ladite liste restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Les procurations des Associés représentés à l'Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal après avoir été signées ne varietur par les mandataires des Associés, le bureau et le notaire instrumentant.

II. Il apparaît d'après ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant la totalité du capital social sont représentées à l'Assemblée qui peut dès lors valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui sont connus des Associés.

III. Lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue devant le notaire instrumentant le 25 juin 2010, dont le procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2110 le 7 octobre 2010 (l'EGM), le capital social de la Société a été augmenté d'un montant de EUR 1.480.920 par l'émission de 1.184.736 nouvelles parts sociales de la Société, toutes souscrites par un associé existant de la Société et par de nouveaux souscripteurs et entièrement libérées par un apport en nature composé des actions détenues par chacun des souscripteurs dans le capital social de OCM Luxembourg Ice Cream SCA, comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre de nouvelles parts sociales souscrites	Libération par un apport en nature se composant de la cession des actions détenues par les souscripteurs dans OCM Luxembourg Ice Cream SCA
OCM Luxembourg POF III S.à r.l.	391.123	Cession de 391.123 actions
OCM Luxembourg POF IIIA S.à r.l.	6.756	Cession de 6.756 actions
OCM Luxembourg OPPS VI S.à r.l.	334.223	Cession de 334.223 actions
M. Peter Shea	5.133	Cession de 5.133 actions
Julius Baer Fiduciaria Srl	9.033	Cession de 9.033 actions
M. Ibrahim Najafi	31.589	Cession de 31.589 actions
M. James Lambert	84.880	Cession de 84.880 actions
M. Andrew Finneran	25.319	Cession de 25.319 actions
M. Brian Buchan	12.296	Cession de 12.296 actions
OCM Luxembourg EPOF S.à r.l.	268.384	Cession de 293.183 actions
M. Philipp K. Griffin	2.500	Cession de 2.500 actions
M. Martin Williams	500	Cession de 500 actions
Mrs. Sara Goodhew	500	Cession de 500 actions

M. Peter Pickthall	2.500	Cession de 2.500 actions
Mrs. Kim Melanie Newell	500	Cession de 500 actions
M. Wolfram Prinzer	600	Cession de 600 actions
M. Mark White	300	Cession de 300 actions
M. Derek Yates	500	Cession de 500 actions
M. Cameron Choules	100	Cession de 100 actions
M. Costas Moraitis	500	Cession de 500 actions
M. Ryad Apala	1.000	Cession de 1.000 actions
M. Sam Wrist	1.000	Cession de 1.000 actions
M. Mike Fraine	2.500	Cession de 2.500 actions
M. Alan Smith	500	Cession de 500 actions
M. Richard Crofton	500	Cession de 500 actions
Mrs. Charlotte Hambling	500	Cession de 500 actions
M. Janusz Szwarcacki	600	Cession de 600 actions
M. Robert Hankin	400	Cession de 400 actions
M. Robert Griffin	500	Cession de 500 actions

IV. Néanmoins, il apparaît que le nombre de nouvelles parts sociales souscrites par OCM Luxembourg EPOF S.à r.l. (EPOF) aurait dû être 293.183 pour correspondre à la valeur de 293.183 actions que EPOF détient dans le capital social de OCM Luxembourg Ice Cream SCA et apportées à la Société au lieu des 268.384 nouvelles parts sociales de la Société avec un apport de EUR 30.998,75 au compte de prime d'émission de la Société tel qu'indiqué au point 10) de la quatrième résolution de l'EGM. En conséquence, (i) le montant total de l'augmentation du capital social de la Société, (ii) le montant du capital social de la Société après l'augmentation de capital social, (iii) le nombre total de parts sociales de la Société nouvellement émises et (iv) le nombre de parts sociales souscrites par EPOF décrits dans le procès verbal de l'EGM sont erronés.

V. En outre, lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue devant le notaire instrumentant le 10 décembre 2010 dont le procès verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 417 le 3 mars 2011 (la Seconde EGM), le capital social a été diminué d'un montant de EUR 59.267,50 afin de le porter à un montant de EUR 1.452.652,50 par l'annulation de 47.414 parts sociales collectivement détenues par OCM Luxembourg POF III S.à r.l., EPOF et Ice Cream. Etant donné que (i) le montant du capital social de la Société avant la diminution de capital social et (ii) la participation de EPOF avant la diminution de capital social étaient erronées, tel qu'expliqué au préambule IV ci-dessus, le procès-verbal de la Seconde EGM est également erroné.

VI. Le but de la présente Assemblée est donc de rectifier les résolutions concernées de l'EGM et de la Seconde EGM afin de refléter le capital social réel de la Société et son actionnariat actuel.

VII. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux convocations d'usage;
- 2) Rectification des troisième, quatrième et cinquième résolutions du procès-verbal de l'EGM; et
- 3) Rectification des deuxième et troisième résolutions du procès-verbal de la Seconde EGM.

Dès lors, les Associés, agissant par leurs mandataires, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les Associés décident de renoncer aux convocations d'usage, se considérant comme valablement convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué préalablement.

Deuxième résolution

Les Associés décident de rectifier la troisième résolution du procès-verbal de l'EGM, de sorte qu'elle aura désormais la teneur suivante:

«Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million cinq cent onze mille neuf cent dix-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 1.511.918,75) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 1,25) chacune à un million cinq cent quarante-deux mille neuf cent dix-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 1.542.918,75), représenté par un million deux cent trente-quatre mille trois cent trente-cinq (1.234.335) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 1,25) chacune, par l'émission d'un million deux cent neuf mille cinq cent trente-cinq (1.209.535) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 1,25) chacune, et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.»

Les Associés décident de rectifier le point 10) de la clause de souscription prévue à la quatrième résolution du procès-verbal de l'EGM, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«10) OCM Luxembourg EPOF S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-trois (293.183) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 1,25) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature composé de la cession à la Société des deux cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-trois (293.183) actions qu'elle détient dans le capital social de Ice Cream SCA. Les actions apportées ont une valeur nominale totale d'au moins trois cent soixante-six mille quatre cent soixante-dix-huit euros et soixante-quinze centimes d'euros (EUR 366.478,75).

L'apport en nature des actions à la Société, d'un montant total de trois cent soixante-six mille quatre cent soixante-dix-huit euros et soixante-quinze centimes d'euros (EUR 366.478,75) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société.

La valeur de l'apport des actions à la Société a été attestée au notaire instrumentant par un certificat daté du 24 juin 2010 émis par la gérance de EPOF et reconnu et approuvé par la gérance de la Société.

(...))»

«Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million cinq cent quarante-deux mille neuf cent dix-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 1.542.918,75), représenté par un million deux cent trente-quatre mille trois cent trente-cinq (1.234.335) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 1,25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

Les Associés décident de rectifier les deuxième et troisième résolutions du procès-verbal de la Seconde EGM, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«Deuxième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 59.267,50 (cinquante-neuf mille deux cent soixante-sept euros et cinquante centimes) afin de le porter de son montant actuel de EUR 1.542.918,75 (un million cinq cent quarante-deux mille neuf cent dix-huit euros et soixante-quinze centimes) représenté par 1.234.335 (un million deux cent trente-quatre mille trois cent trente-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, à un montant de EUR 1.483.651,25 (un million quatre cent quatre-vingt-trois mille six cent cinquante et un euros et vingt-cinq centimes) par l'annulation d'un total de 47.414 (quarante-sept mille quatre cent quatorze) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, détenues par OCM Luxembourg POF III S.à r.l., OCM Luxembourg EPOF S.à r.l. et Ice Cream de la manière suivante:

- 22.614 parts sociales détenues par OCM Luxembourg POF III S.à r.l.;
- 24.799 parts sociales détenues par OCM Luxembourg EPOF S.à r.l.; et
- 1 part sociale détenue par Ice Cream.

Les Associés prennent acte que suite à cette annulation, le nombre de parts sociales détenues par OCM Luxembourg POF III S.à r.l., OCM Luxembourg EPOF S.à r.l. et Ice Cream est le suivant:

OCM Luxembourg POF III S.à r.l.	368.509 parts sociales
OCM Luxembourg EPOF S.à r.l.	293.183 parts sociales
Ice Cream	0 part sociale

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'Article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million quatre cent quatre-vingt-trois mille six cent cinquante et un euros et vingt-cinq centimes (EUR 1.483.651,25) représenté par un million cent quatre-vingt-six mille neuf cent vingt et un (1.186.921) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant total des coûts, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte est estimés à environ mille huit cents Euros (1.800,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date d'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux membres du bureau de l'Assemblée, ils ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO, K. LAZARUS et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 août 2011. Relation: LAC/2011/36803. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011165610/332.

(110191983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Aqueduct Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 116.165.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 novembre 2011:

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 11 novembre 2011.

- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2011165033/16.

(110191148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Ashwell Rated S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 107.848.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2011:

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 16 novembre 2011.

- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2014.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour le conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2011165034/16.

(110191172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Ashwell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 108.800.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2011:

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 16 novembre 2011.

- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2014.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011165039/16.

(110191177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Cifrinter, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 46.270.

—
L'an deux mille onze, le quatorze novembre,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CIFRINTER, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 46.270, constituée sous la dénomination CIMENTS FRANÇAIS INTERNATIONAL S.A. suivant acte notarié en date du 23 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 121 du 31 mars 1994.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 29 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1716 du 14 septembre 2006.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur François Mayet, employé privé, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

qui désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Mangin, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Loïc Marion, employé privé, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination du liquidateur, Monsieur Philippe Marchat.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Philippe Marchat, né le 13 avril 1950 à Ermont (France), demeurant à F-75015 Paris, 17bis, boulevard Pasteur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droit réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MAYET, S. MANGIN, L. MARION et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2011. LAC/2011/50876. Reçu douze euros (€ 12.).

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Référence de publication: 2011165251/60.

(110191695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

STG IBS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.009,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.319.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of September,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of STG IBS Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.319 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on June 29, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

THERE APPEARED:

STG III, L.P., a limited partnership incorporated and organized under the laws of Delaware, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, 19904, United States of America, registered with the Registrar National Registered Agents, Inc., under number 950K7524, here represented by its general partner, STG III GP, L.P., a limited partnership incorporated and organized under the laws of Delaware, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, 19904, United States of America, registered with the Registrar National Registered Agents, Inc., under number 950K7523, here represented by its general partner, STG UGP, LLC, a company incorporated and organized under the laws of Delaware, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, 19904, United States of America, registered with the Registrar National Registered Agents, Inc., under number 950K7525,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

STG III-A, L.P., a limited partnership incorporated and organized under the laws of Delaware, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, 19904, United States of America, registered with the Registrar National Registered Agents, Inc., under number 950M6221, here represented by its general partner, STG III GP, L.P., a limited partnership incorporated and organized under the laws of Delaware, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, 19904, United States of America, registered with the Registrar National Registered Agents, Inc., under number 950K7523, here represented by its general partner, STG UGP,

LLC, a company incorporated and organized under the laws of Delaware, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, 19904, United States of America, registered with the Registrar National Registered Agents, Inc., under number 950K7525,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the representatives of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

I. STG III, L.P. and STG III-A, L.P. are the shareholders of the Company (the Shareholders)

II. The share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by one hundred and ninety-nine million nine hundred and ten thousand (199,910,000) Class of Ordinary Shares (as defined in the Articles), ten thousand (10,000) Class A Shares (as defined in the Articles), ten thousand (10,000) Class B Shares (as defined in the Articles), ten thousand (10,000) Class C Shares (as defined in the Articles), ten thousand (10,000) Class D Shares (as defined in the Articles), ten thousand (10,000) Class E Shares (as defined in the Articles), ten thousand (10,000) Class F Shares (as defined in the Articles), ten thousand (10,000) Class G Shares (as defined in the Articles), ten thousand (10,000) Class H Shares (as defined in the Articles), ten thousand (10,000) Class I Shares (as defined in the Articles), in registered form, having a nominal value of one ten-thousandth of one United States Dollar (USD 0.0001) each, all of which are fully subscribed and paid up.

III. STG III, L.P. holds one hundred and seventy-six million five hundred thousand five hundred thirty-nine (176,500,539) Class of Ordinary Shares, eight thousand eight hundred and twenty-nine (8,829) Class A Shares, eight thousand eight hundred and twenty-nine (8,829) Class B Shares, eight thousand eight hundred and twenty-nine (8,829) Class C Shares, eight thousand eight hundred and twenty-nine (8,829) Class D Shares, eight thousand eight hundred and twenty-nine (8,829) Class E Shares, eight thousand eight hundred and twenty-nine (8,829) Class F Shares, eight thousand eight hundred and twenty-nine (8,829) Class G Shares, eight thousand eight hundred and twenty-nine (8,829) Class H Shares and eight thousand eight hundred and twenty-nine (8,829) Class I Shares, in the share capital of the Company.

IV. STG III-A, L.P. holds twenty-three million four hundred and nine thousand four hundred and sixty one (23,409,461) Class of Ordinary Shares, one thousand one hundred and seventy one (1,171) Class A Shares (as defined in the Articles), one thousand one hundred and seventy one (1,171) Class B Shares (as defined in the Articles), one thousand one hundred and seventy one (1,171) Class C Shares (as defined in the Articles), one thousand one hundred and seventy one (1,171) Class D Shares (as defined in the Articles), one thousand one hundred and seventy one (1,171) Class E Shares (as defined in the Articles), one thousand one hundred and seventy one (1,171) Class F Shares (as defined in the Articles), one thousand one hundred and seventy one (1,171) Class G Shares (as defined in the Articles), one thousand one hundred and seventy one (1,171) Class H Shares (as defined in the Articles) and one thousand one hundred and seventy one (1,171) Class I Shares (as defined in the Articles), in the share capital of the Company.

V. The appearing parties, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine United States Dollar (USD 9.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), to twenty thousand and nine United States Dollars (USD 20,009.-) by way of the issuance of ten thousand (10,000) new Class A Shares (as defined in the articles of association of the Company), ten thousand (10,000) new Class B Shares (as defined in the articles of association of the Company), ten thousand (10,000) new Class C Shares (as defined in the articles of association of the Company), ten thousand (10,000) new Class D Shares (as defined in the articles of association of the Company), ten thousand (10,000) new Class E Shares (as defined in the articles of association of the Company), ten thousand (10,000) new Class F Shares (as defined in the articles of association of the Company), ten thousand (10,000) new Class G Shares (as defined in the articles of association of the Company), ten thousand (10,000) new Class H Shares (as defined in the articles of association of the Company) and ten thousand (10,000) new Class I Shares (as defined in the articles of association of the Company), having a nominal value of one ten-thousandth of one United States Dollar (USD 0.0001) each;

2. Subscription to and payment of the share capital increase as specified under item 1. above by STG III, L.P. by way of a contribution in kind in exchange for the issuance of eight thousand eight hundred twenty-nine (8,829) new Class A Shares, eight thousand eight hundred twenty-nine (8,829) new Class B Shares, eight thousand eight hundred twenty-nine (8,829) new Class C Shares, eight thousand eight hundred twenty-nine (8,829) new Class D Shares, eight thousand eight hundred twenty-nine (8,829) new Class E Shares, eight thousand eight hundred twenty-nine (8,829) new Class F Shares, eight thousand eight hundred twenty-nine (8,829) new Class G Shares, eight thousand eight hundred twenty-nine (8,829) new Class H Shares, and eight thousand eight hundred twenty-nine (8,829) new Class I Shares, having a nominal value of one ten-thousandth of one United States Dollar (USD 0.0001) each;

3. Subscription to and payment of the share capital increase as specified under item 1. above by STG III-A, L.P. by way of a contribution in kind in exchange for the issuance of one thousand one hundred seventy-one (1,171) new Class A

Shares, one thousand one hundred seventy-one (1,171) new Class B Shares, one thousand one hundred seventy-one (1,171) new Class C Shares, one thousand one hundred seventy-one (1,171) new Class D Shares, one thousand one hundred seventy-one (1,171) new Class E Shares, one thousand one hundred seventy-one (1,171) new Class F Shares, one thousand one hundred seventy-one (1,171) new Class G Shares, one thousand one hundred seventy-one (1,171) new Class H Shares, and one thousand one hundred seventy-one (1,171) new Class I Shares, having a nominal value of one ten-thousandth of one United States Dollar (USD 0.0001) each;

4. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

VI. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Shareholders consider themselves as duly convened and declare to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance and consequently waive all the rights and formalities they are entitled to for the convening of the Meeting.

VII. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of nine United States Dollar (USD 9.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), to twenty thousand and nine United States Dollars (USD 20,009.-) by way of the issuance of ten thousand (10,000) new Class A Shares, ten thousand (10,000) new Class B Shares, ten thousand (10,000) new Class C Shares, ten thousand (10,000) new Class D Shares, ten thousand (10,000) new Class E Shares, ten thousand (10,000) new Class F Shares, ten thousand (10,000) new Class G Shares, ten thousand (10,000) new Class H Shares and ten thousand (10,000) new Class I Shares, having a nominal value of one ten-thousandth of one United States Dollar (USD 0.0001) each.

Second resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription – Payment

Thereupon,

1. STG III, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to eight thousand eight hundred twenty-nine (8,829) new Class A Shares, eight thousand eight hundred twenty-nine (8,829) new Class B Shares, eight thousand eight hundred twenty-nine (8,829) new Class C Shares, eight thousand eight hundred twenty-nine (8,829) new Class D Shares, eight thousand eight hundred twenty-nine (8,829) new Class E Shares, eight thousand eight hundred twenty-nine (8,829) new Class F Shares, eight thousand eight hundred twenty-nine (8,829) new Class G Shares, eight thousand eight hundred twenty-nine (8,829) new Class H Shares, and eight thousand eight hundred twenty-nine (8,829) new Class I Shares, having a nominal value of one ten-thousandth of one United States Dollar (USD 0.0001) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of twenty-eight million two hundred eighty-eight thousand one hundred eighty United States of America and fifty-five Cents (USD 28,288,180.55) that STG III, L.P. has against the Company (the STG III Receivable), it being understood that such contribution in kind shall be allocated as follows:

(i) seven United States Dollars and nine thousand four hundred sixty one ten-thousandths of one United States Dollar (USD 7.9461) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) twenty-eight million two hundred eighty-eight thousand and one hundred seventy-two United States of America and six thousand thirty-nine tenthousandths of one United States Dollar (USD 28,288,172.6039) is allocated to the premium account of the Company.

The existence and the valuation of the above-mentioned contribution in kind is evidenced by inter alia, (i) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of STG III, L.P. and acknowledged and approved by the management of the Company (the STG III Contribution Certificate) and (ii) the balance sheet of the Company dated August 2, 2011 and signed for approval by the management of the Company (the STG III Balance Sheet).

The STG III Contribution Certificate states in essence that:

“

- the STG III Receivable contributed by STG III, L.P. to the Company is shown on the attached balance sheet as per August 2, 2011 and booked under item “Liabilities / D. Non subordinated debts / D.9. Other creditors / Amounts payable to Shareholder – STG III, LP” (the STG III Balance Sheet);

- STG III, L.P. is the sole owner of the STG III Receivable, is solely entitled to the STG III Receivable and possesses the power to dispose of the STG III Receivable;

- the STG III Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the STG III Receivable contributed to the Company per the attached STG III Balance Sheet is valued at twenty-eight million two hundred eighty-eight thousand and one hundred eighty United States of America and fifty-five Cents (USD 28,288,180.55) and since the STG III Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the STG III Receivable contributed to the Company is freely transferable by STG III, L.P. to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the STG III Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by STG III, L.P. and upon the contribution of the STG III Receivable by STG III, L.P. to the Company, the Company will become the full owner of the STG III Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

2. STG III-A, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one thousand one hundred seventy-one (1,171) new Class A Shares, one thousand one hundred seventy-one (1,171) new Class B Shares, one thousand one hundred seventy-one (1,171) new Class C Shares, one thousand one hundred seventy-one (1,171) new Class D Shares, one thousand one hundred seventy-one (1,171) new Class E Shares, one thousand one hundred seventy-one (1,171) new Class F Shares, one thousand one hundred seventy-one (1,171) new Class G Shares, one thousand one hundred seventy-one (1,171) new Class H Shares, and one thousand one hundred seventy-one (1,171) new Class I Shares, having a nominal value of one ten-thousandth of one United States Dollar (USD 0.0001) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of three million seven hundred fifty-one thousand eight hundred ninety-two United States Dollars and fifty-six Cents (USD 3,751,892.56) that STG III-A, L.P. has against the Company (the STG III-A Receivable), it being understood that such contribution in kind shall be allocated as follows:

- (i) one United States Dollars and five hundred thirty-nine ten-thousandths of one United States Dollar (USD 1.0539) is allocated to the share capital account of the Company; and

- (ii) three million seven hundred fifty-one thousand eight hundred ninety-one United States Dollars and five thousand sixty-one ten-thousandths of one United States Dollar (USD 3,751,891.5061) is allocated to the premium account of the Company.

The existence and the valuation of the above-mentioned contribution in kind is evidenced by inter alia, (i) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of STG III-A, L.P. and acknowledged and approved by the management of the Company (the STG III-A Contribution Certificate) and (ii) the balance sheet of the Company dated August 2, 2011 and signed for approval by the management of the Company (the STG III-A Balance Sheet).

The STG III-A Contribution Certificate states in essence that:

“

- the STG III-A Receivable contributed by STG III-A, L.P. to the Company is shown on the attached balance sheet as per August 2, 2011 and booked under item “Liabilities / D. Non subordinated debts / D.9. Other creditors / Amounts payable to Shareholder – STG III-A, LP” (the STG III-A Balance Sheet);

- STG III-A, L.P. is the sole owner of the STG III-A Receivable, is solely entitled to the STG III-A Receivable and possesses the power to dispose of the STG III-A Receivable;

- the STG III-A Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the STG III-A Receivable contributed to the Company per the attached STG III-A Balance Sheet is valued at three million seven hundred fifty-one thousand eight hundred ninety-two United States Dollars and fifty-six Cents (USD 3,751,892.56) and since the STG III-A Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the STG III-A Receivable contributed to the Company is freely transferable by STG III-A, L.P. to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the STG III-A Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by STG III-A, L.P. and upon the contribution of the STG III-A Receivable by STG III-A, L.P. to the Company, the Company will become the full owner of the STG III-A Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

The STG III Contribution Certificate, the STG III-A Contribution Certificate, the STG III Balance Sheet and the STG III-A Balance Sheet, after signature “ne varietur” by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is set at twenty thousand and nine United States Dollars (USD 20,009.-) represented by:

- one hundred and ninety-nine million nine hundred and ten thousand (199,910,000) ordinary shares (in case of plurality, the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),
 - twenty thousand (20,000) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share),
 - twenty thousand (20,000) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share),
 - twenty thousand (20,000) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share),
 - twenty thousand (20,000) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share),
 - twenty thousand (20,000) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share),
 - twenty thousand (20,000) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share),
 - twenty thousand (20,000) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share),
 - twenty thousand (20,000) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share),
 - twenty thousand (20,000) class I shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share),
- in registered form, having a par value of one ten-thousandth of one United States Dollar (USD 0.0001) each, all of which are fully paid-up.”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued classes of shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by them with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trentième jour du mois de septembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de STG IBS Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1311 Luxembourg, ayant un capital social de vingt mille dollars américains (USD 20.000.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.319 (la Société). La Société a été constituée par un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 29 juin 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

ONT COMPARU:

STG III, L.P., une société en commandite simple constituée et régie par les lois du Delaware, avec siège social à 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Registrar National Registered Agents, Inc., sous le numéro 950K7524, ici représentée par son associé gérant commandité, STG III GP, L.P., une société en commandite simple constituée et régie par les lois du Delaware, avec siège social à 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Registrar National Registered Agents, Inc., sous le numéro 950K7523, ici représentée par son associé gérant commandité, STG UGP, LLC, une société constituée et régie par les lois du Delaware, avec siège social à 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Registrar National Registered Agents, Inc., sous le numéro 950K7525,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résident professionnellement à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

STG III-A, L.P., une société en commandite simple constituée et régie par les lois du Delaware, avec siège social à 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Registrar National Registered Agents, Inc., sous le numéro 950M6221, ici représentée par son associé gérant commandité, STG III GP, L.P., une société en commandite simple constituée et régie par les lois du Delaware, avec siège social à 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Registrar National Registered Agents, Inc., sous le numéro 950K7523, ici représentée par son associé gérant commandité, STG UGP, LLC, une société constituée et régie par les lois du Delaware, avec siège social à 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Registrar National Registered Agents, Inc., sous le numéro 950K7525,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résident professionnellement à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. STG III, L.P. et STG III-A, L.P. sont les associés de la Société (les Associés).

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent dix mille (199.910.000) Parts sociales de Classe Ordinaire (tel que défini dans les Statuts), dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe A (tel que défini dans les Statuts), dix mille (10.000) Parts Sociales de classe B (tel que défini dans les Statuts), dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe C (tel que défini dans les Statuts), dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe D (tel que défini dans les Statuts), dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe E (tel que défini dans les Statuts), dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe F (tel que défini dans les Statuts), dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe G (tel que défini dans les Statuts), dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe H (tel que défini dans les Statuts), et dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe I (tel que défini dans les Statuts), ayant une valeur nominale d'un dix-millième de dollar américain (USD 0,0001) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

III. STG III, L.P. détient cent soixante-seize millions cinq cent mille cinq cent trente-neuf (176.500.539) Parts Sociales de Classe Ordinaire, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) Parts Sociales de Classe A, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) Parts Sociales de Classe B, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) Parts Sociales de Classe C, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) Parts Sociales de Classe D, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) Parts Sociales de Classe E, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) Parts Sociales de Classe F, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) Parts Sociales de Classe G, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) Parts Sociales de Classe H et huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) Parts Sociales de Classe I dans le capital social de la Société.

IV. STG III-A, L.P. détient vingt-trois millions quatre cent neuf mille, quatre cent soixante-et-un (23.409.461) Parts Sociales de Classe Ordinaire, mille cent soixante-et-onze (1.171) Parts Sociales de Classe A (tel que défini dans les Statuts), mille cent soixante-et-onze (1.171) Parts Sociales de Classe B (tel que défini dans les Statuts), mille cent soixante-et-onze (1.171) Parts Sociales de Classe C (tel que défini dans les Statuts), mille cent soixante-et-onze (1.171) Parts Sociales de Classe D (tel que défini dans les Statuts), mille cent soixante-et-onze (1.171) Parts Sociales de Classe E (tel que défini dans les Statuts), mille cent soixante-et-onze (1.171) Parts Sociales de Classe F (tel que défini dans les Statuts), mille cent soixante-et-onze (1.171) Parts Sociales de Classe G (tel que défini dans les Statuts), mille cent soixante-et-onze (1.171) Parts Sociales de Classe H (tel que défini dans les Statuts) et mille cent soixante-et-onze (1.171) Parts Sociales de Classe I (tel que défini dans les Statuts) dans le capital social de la Société.

V. Les comparantes, dûment représentées, reconnaissent être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf dollars américain (USD 9,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) à vingt mille neuf dollars américains (USD 20.009,-), par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Classe A (tel que défini dans les statuts de la Société), dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Classe B (tel que défini dans les statuts de la Société), dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Classe C (tel que défini dans les statuts de la Société), dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Classe D (tel que défini dans les statuts de la Société), dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Classe E (tel que défini dans les statuts de la Société), dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Classe F (tel que défini dans les statuts de la Société), dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Classe G (tel que défini dans les statuts de la Société) et dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Classe H (tel que défini dans les statuts de la Société) et dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Classe I (tel que défini dans les statuts de la Société), ayant une valeur nominale d'un dix-millième de dollar américain (USD 0,0001) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation du capital social comme indiqué au point 1. ci-dessus par STG III, L.P. par un apport en nature en échange de l'émission de huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) nouvelles Parts Sociales de Classe A, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) nouvelles Parts Sociales de Classe B, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829)

nouvelles Parts Sociales de Classe C, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) nouvelles Parts Sociales de Classe D, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) nouvelles Parts Sociales de Classe E, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) nouvelles Parts Sociales de Classe F, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) nouvelles Parts Sociales de Classe G, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) nouvelles Parts Sociales de Classe H et huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) nouvelles Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dix-millième de dollar américain (USD 0,0001) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation du capital social comme indiqué au point 1. ci-dessus par STG III-A, L.P. par un apport en nature en échange de l'émission de mille cent soixante-et-onze (1.171) nouvelles Parts Sociales de Classe A, mille cent soixante-et-onze (1.171) nouvelles Parts Sociales de Classe B, mille cent soixante-et-onze (1.171) nouvelles Parts Sociales de Classe C, mille cent soixante-et-onze (1.171) nouvelles Parts Sociales de Classe D, mille cent soixante-et-onze (1.171) nouvelles Parts Sociales de Classe E, mille cent soixante-et-onze (1.171) nouvelles Parts Sociales de Classe F, mille cent soixante-et-onze (1.171) nouvelles Parts Sociales de Classe G, mille cent soixante-et-onze (1.171) nouvelles Parts Sociales de Classe H et mille cent soixante-et-onze (1.171) nouvelles Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dix-millième de dollar américain (USD 0,0001) chacune;

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social indiquée au point 1. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder au nom de et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

VI. La totalité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, les associés se considèrent comme ayant été valablement convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance et, renoncent par conséquent, à tous les droits et formalités auxquels ils ont droit concernant la convocation de l'Assemblée.

VII. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf dollars américains (USD 9,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) à vingt mille neuf dollars américains (USD 20.009,-), par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Classe A, dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Classe B, dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Classe C, dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Classe D, dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Classe E, dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Classe F, dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Classe G, dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Classe H et dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dix-millième de dollar américain (USD 0,0001) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription – Libération

Sur ce,

1. STG III, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) nouvelles Parts Sociales de Classe A, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) nouvelles Parts Sociales de Classe B, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) nouvelles Parts Sociales de Classe C, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) nouvelles Parts Sociales de Classe D, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) nouvelles Parts Sociales de Classe E, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) nouvelles Parts Sociales de Classe F, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) nouvelles Parts Sociales de Classe G, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) nouvelles Parts Sociales de Classe H et huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) nouvelles Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dix-millième de dollar américain (USD 0,0001) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une créance d'un montant total de vingt-huit millions deux cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt dollars américains et cinquante-cinq cents (USD 28.288.180,55) que STG III, L.P. a envers la Société (la Créance STG III), étant entendu que cet apport en nature sera affecté comme suit:

(i) un montant de sept dollars américains et neuf mille quatre cent soixante-et-un dix-millièmes de dollar américain (USD 7,9461) est affecté au compte du capital social de la Société; et

(ii) un montant de vingt-huit millions deux cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-douze dollars américains et six mille trente-neuf dix-millièmes (USD 28.288.172,6039) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et l'estimation de l'apport en nature mentionné ci-dessus sont documentées par, entre autres, (i) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de STG III, L.P. et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat d'Apport STG III) et (ii) le bilan de la Société daté du 2 août 2011 et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan STG III).

Le Certificat d'Apport STG III atteste essentiellement que:

“

- la Créance STG III apportée par STG III, L.P. à la Société est constatée par le bilan annexé daté du 2 août 2011 et est répertoriée sous la rubrique "Liabilities / D. Non subordinated debts / D.9. Other creditors / Amounts payable to Shareholder – STG III, LP" (le Bilan STG III);

- STG III, L.P. est le seul propriétaire de la Créance STG III et est le seul titulaire autorisé à détenir la Créance STG III et possède le droit d'en disposer;

- la Créance STG III est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la Créance STG III apportée à la Société d'après le Bilan STG III annexé est évaluée à vingt-huit millions deux cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt dollars américains et cinquante-cinq cents (USD 28.288.180,55) et depuis le Bilan STG III, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance STG III apportée à la Société est librement cessible par STG III, L.P. à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance STG III apportée à la Société ont été ou seront accomplies par STG III, L.P. et, au moment de l'apport de la Créance STG III par STG III, L.P. à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance STG III qui sera éteinte par voie de confusion en vertu de l'article 1300 du Code civil Luxembourgeois.”

2. STG III-A, L.P., précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille cent soixante-et-onze (1.171) nouvelles Parts Sociales de Classe A, mille cent soixante-et-onze (1.171) nouvelles Parts Sociales de Classe B, mille cent soixante-et-onze (1.171) nouvelles Parts Sociales de Classe C, mille cent soixante-et-onze (1.171) nouvelles Parts Sociales de Classe D, mille cent soixante-et-onze (1.171) nouvelles Parts Sociales de Classe E, mille cent soixante-et-onze (1.171) nouvelles Parts Sociales de Classe F, mille cent soixante-et-onze (1.171) nouvelles Parts Sociales de Classe G, mille cent soixante-et-onze (1.171) nouvelles Parts Sociales de Classe H et mille cent soixante-et-onze (1.171) nouvelles Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dix-millième de dollar américain (USD 0,0001) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une créance d'un montant total de trois millions sept cent cinquante-et-un mille huit cent quatre-vingt-douze dollars américains et cinquante-six cents (USD 3.751.892,56) que STG III-A, L.P. a envers la Société (la Créance STG III-A), étant entendu que cet apport en nature sera affecté comme suit:

(i) un montant de un dollar américain et cinq cent trente-neuf dix-millièmes de dollar américain (USD 1,0539) est affecté au compte du capital social de la Société; et

(ii) un montant de trois millions sept cent cinquante-et-un mille huit cent quatre-vingt-onze dollars américains et cinq mille soixante-et-un dix-millièmes de dollar américain (USD 3.751.891,5061) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et l'estimation de l'apport en nature mentionné ci-dessus sont documentées par, entre autres, (i) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de STG III-A, L.P. et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat d'Apport STG III-A) et (ii) le bilan de la Société daté du 2 août 2011 et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan STG III-A).

Le Certificat d'Apport STG III-A atteste essentiellement que:

“

- la Créance STG III-A apportée par STG III-A, L.P. à la Société est constatée par le bilan annexé daté du 2 août 2011 et est répertoriée sous la rubrique "Liabilities / D. Non subordinated debts / D.9. Other creditors / Amounts payable to Shareholder – STG III-A, LP" (le Bilan STG III-A);

- STG III-A, L.P. est le seul propriétaire de la Créance STG III-A et est le seul titulaire autorisé à détenir la Créance STG III-A et possède le droit d'en disposer;

- la Créance STG III-A est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la Créance STG III-A apportée à la Société d'après le Bilan STG III-A annexé est évaluée à trois millions sept cent cinquante-et-un mille huit cent quatre-vingt-douze dollars américains et cinquante-six cents (USD 3.751.892,56) et depuis le Bilan STG III-A, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance STG III-A apportée à la Société est librement cessible par STG III-A, L.P. à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance STG III-A apportée à la Société ont été ou seront accomplies par STG III-A, L.P. et, au moment de l'apport de la Créance STG III-A par STG III-A, L.P. à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance STG III-A qui sera éteinte par voie de confusion en vertu de l'article 1300 du Code civil Luxembourgeois.”

Le Certificat d'Apport STG III, le Certificat d'Apport STG III-A, le Bilan STG III et le Bilan STG III-A après avoir été signés ne varientur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social est fixé à vingt mille neuf dollars américains (USD 20.009,-), représenté par:

- cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent dix mille (199.910.000) parts sociales ordinaires (collectivement, les Parts Sociales de la Classe Ordinaire et, individuellement, une Part Sociale de la Classe Ordinaire),
 - vingt mille (20.000) parts sociales de classe A (collectivement, les Parts Sociales de Classe A et, individuellement, la Part Sociale de Classe A),
 - vingt mille (20.000) parts sociales de classe B (collectivement, les Parts Sociales de Classe B et, individuellement, la Part Sociale de Classe B),
 - vingt mille (20.000) parts sociales de classe C (collectivement, les Parts Sociales de Classe C et, individuellement, la Part Sociale de Classe C),
 - vingt mille (20.000) parts sociales de classe D (collectivement, les Parts Sociales de Classe D et, individuellement, la Part Sociale de Classe D),
 - vingt mille (20.000) parts sociales de classe E (collectivement, les Parts Sociales de Classe E et, individuellement, la Part Sociale de Classe E),
 - vingt mille (20.000) parts sociales de classe F (collectivement, les Parts Sociales de Classe F et, individuellement, la Part Sociale de Classe F),
 - vingt mille (20.000) parts sociales de classe G (collectivement, les Parts Sociales de Classe G et, individuellement, la Part Sociale de Classe G),
 - vingt mille (20.000) parts sociales de classe H (collectivement, les Parts Sociales de Classe H et, individuellement, la Part Sociale de Classe H),
 - vingt mille (20.000) parts sociales de classe I (collectivement, les Parts Sociales de Classe I et, individuellement, la Part Sociale de Classe I),
- sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dix-millième de dollar américain (USD 0,0001) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder au nom de et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital s'élève à environ sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, les mandataires des parties comparantes ont signé, ensemble avec nous, le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44677. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011162945/481.

(110188869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

ALEMANNIA A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.003.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, am zweiundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

„VALON S.A.“, société anonyme, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxemburg, R.C.S. Luxemburg B-63143, hier vertreten durch Herrn Sébastien Bombenger, Privatangestellter, mit beruflicher Adresse in Luxemburg aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 22. November 2011.

Die Erschienenen ersuchten den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer von Ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung

«ALEMANNIA A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial»

wird hiermit eine Gesellschaft „société de gestion de patrimoine familial“ in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Ausschließlicher Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb, das Halten, die Verwaltung und die Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten wie Finanzinstrumenten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten sowie von jeglichen auf Konten verwahrten Barmitteln und Guthaben, unter Ausschluss jeglicher gewerblichen Tätigkeit.

Die Gesellschaft kann eine Beteiligung an einer anderen Gesellschaft halten, vorausgesetzt sie mischt sich nicht in die Verwaltung dieser Gesellschaft ein. Sie ergreift alle Maßnahmen, die für die Wahrung ihrer Rechte erforderlich sind, und tätigt alle Geschäfte, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern, dies jedoch innerhalb der Grenzen der Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gründung von Gesellschaften für die Verwaltung von Familienvermögen („SPF“).

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einhundertundneunzigtausend Euro (EUR 190.000,-), eingeteilt in einhundertundneunzig (190) Aktien zu je eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, je nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Das Gesellschaftskapital kann von seinem jetzigen Stand auf eine Million Euro (EUR 1.000.000,-) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien, deren Nennwert eintausend Euro (EUR 1.000,-) beträgt.

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt

- diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven;
- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen;
- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der oben genannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen oder Sacheinlagen, aufzuheben oder einzuschränken;

Diese Ermächtigung ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren, beginnend mit dem Datum der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde, und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals, welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

Die Aktien der Gesellschaft sind folgenden Anlegern vorbehalten:

- a) einer natürlichen Person, die im Rahmen der Verwaltung ihres Privatvermögens handelt, oder
- b) einer Vermögensverwaltungsstruktur, die ausschließlich im Interesse des Privatvermögens einer oder mehrerer natürlichen Personen handelt, oder
- c) einem Intermediär, der für Rechnung der in diesem Absatz unter sub a) oder b) bezeichneten Anleger handelt.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates können einstimmig durch Zirkularbeschluss gefasst werden. Die Zustimmung muss schriftlich erfolgen und wird dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung beigefügt.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Gemäß Artikel 60 kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse.

Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandenem Vorteile.

Die Gesellschaft kann auch spezieller Mandate durch beglaubigte oder Privatvollmacht übertragen.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet. Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so ist dieses Mitglied alleine zeichnungsberechtigt.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Juli bis zum dreißigsten Juni des darauffolgenden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet statt am vierten Dienstag im Monat November um 10.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Sonn- oder Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu genehmigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, vorbehaltlich der Genehmigung des Kommissars und gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividenden auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine abweichende Bestimmung vorsieht.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 30. Juni 2012.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet in 2012 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1) VALON S.A.	190 Aktien
TOTAL	190 Aktien

Sämtliche Aktien wurden in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einhundertundneunzigtausend Euro (EUR 190.000,-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26-1 und Artikel 263 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Als dann trafen die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf 3, die der Kommissare auf 1 festgesetzt.
- 2) Zu den Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) LANNAGE S.A., société anonyme, 42 rue de la Vallée, L2661 Luxemburg, R.C.S. Luxemburg B-63130, mit Frau Marie Bourlond, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxemburg, als ständige Vertreterin,
 - b) VALON S.A., société anonyme, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxemburg, R.C.S. Luxemburg B-63143, mit Herrn Olivier Leclipteur, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxemburg, als ständiger Vertreter,
 - c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 42 rue de la Vallée, L2661 Luxemburg, R.C.S. Luxemburg B-86086, mit Herrn Guy Baumann, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxemburg, als ständiger Vertreter.
 LANNAGE S.A., société anonyme, wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt.
- 3) Zum Kommissar wird ernannt: AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxemburg, R.C.S. Luxemburg B63115.
- 4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2017.
- 5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxemburg.

Worüber Urkunde in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, errichtet wurde, am Datum wie eingangs erwähnt:

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vorname sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. BOMBENGER, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 25. November 2011. Relation: EAC/2011/15794. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2011165898/165.

(110192330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

ALF Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 149.980.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de ALF Participations S.A. le 30 septembre 2011

Le conseil d'administration de ALF Participations S.A a décidé de transférer le siège social de la société du 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, au 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALF Participations S.A.

Signature

Référence de publication: 2011165036/14.

(110190856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

ASF II Euro Mountain, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 88.625,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 107.994.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de ASF II Euro Mountain le 9 novembre 2011

Le conseil de gérance de ASF II Euro Mountain a décidé de transférer le siège social de la société du 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASF II Euro Mountain

Signature

Référence de publication: 2011165038/14.

(110190822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Axeurope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 159.139.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de AXEUROPE S.A. le 10 novembre 2011

Le conseil d'administration de AXEUROPE S.A. a décidé de transférer le siège social de la société du 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, au 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AXEUROPE S.A

Signature

Référence de publication: 2011165041/13.

(110190878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Durosols S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 58.223.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CODEJA s.à.r.l.
Rue Michel Rodange 18-20
L-2430 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011165059/13.

(110191135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Biomass Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.850.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 122.573.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 novembre 2011:

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 11 novembre 2011.
- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2011165043/16.

(110191306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Blue River Muni Bond Opportunity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 90.462.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 novembre 2011:

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 11 novembre 2011.
- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011165044/16.

(110191124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Galatee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.895.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 septembre 2011

Troisième résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GALATEE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011166085/16.

(110193026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.
